

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CD-2017-7-5-1

**Séance du** jeudi 21 décembre 2017

**POLITIQUE DE LA VALORISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET  
DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLEGES)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis favorable de la 5<sup>ème</sup> commission réunie en séance le 1<sup>er</sup> décembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de la valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges), qui mobilisera des dépenses à hauteur de 13 903 018 € et générera des recettes à hauteur de 5 928 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## Annexe A

- décide de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport,
- vote l'inscription des autorisations de programme et des crédits nécessaires comme suit :

### **POUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES :**

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe 1**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 2 795 118 € et de 6 000 € ;
- vote, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 3 100 000 € HT en dépenses et 3 720 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.

### **POUR LES TRANSACTIONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIERES :**

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe 2**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 276 500 € et de 2 621 200 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe 2**, l'inscription de 4 562 000 € au titre des recettes d'investissement et de 1 346 000 € pour les recettes de fonctionnement.
- vote au titre de **l'opération financière « vente à paiement différé »**, l'inscription de 549 000 € en dépenses et en recettes ;

### **POUR LES MOYENS LOGISTIQUES ASSOCIES :**

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe 3**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 742 000 € et de 7 462 200 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe 3**, l'inscription de 20 000 € en fonctionnement ;
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget.